

Vous souhaitez déposer un projet...

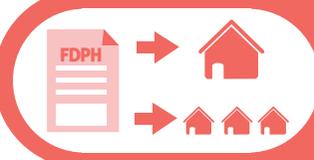
COMMENT PARTICIPER ?



Retirer la fiche projet à l'accueil de l'association S3A, auprès des conseils citoyens ou sur internet : <http://www.association-s3a.fr/>



Remplir la fiche en précisant le contenu du projet et son budget. Une aide peut être apportée à la rédaction de cette fiche, n'hésitez pas à nous solliciter.



Déposer la fiche remplie à l'accueil de S3A ou la renvoyer par mail à : contact@association-s3a.fr



Vous serez contacté pour venir présenter votre projet devant la commission d'attribution du FPH/PA.



À la suite de votre présentation, la commission statue sur le montant attribué et vous en fait part dans les meilleurs délais.



Quand votre action sera réalisée, vous devrez en faire le bilan qui sera ensuite présenté auprès du comité de suivi du FPH/PA.

Une initiative coordonnée par un collectif de partenaires



Informations et renseignements auprès de votre conseil citoyen :

**Dépôt des dossiers
auprès de L'association S3A**
 1018 GRAND PARC
 14200 Hérouville-Saint-Clair
 Tél : 02 31 06 17 50

OU PAR MAIL :
contact@association-s3a.fr

EN 2018, FAITES BOUGER VOTRE QUARTIER ! UNE IDÉE, UN PROJET ?



Fonds de Participation des Habitants et des Petites Associations*

- animer votre quartier
- mobiliser les habitants
- améliorer le vivre ensemble

**Proposé par les conseils citoyens
de la Communauté Urbaine
de Caen La Mer**

Conception : GE Média - 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique

POURQUOI ?

Vous êtes un groupe d'habitants du quartier ou une association sans salariés, vous avez envie de faire une action ensemble au profit des autres habitants?

Le FPH/PA (Fonds de Participation des Habitants et des Petites Associations) apporte un accompagnement et un soutien financier à vos projets, afin que vos idées deviennent des actions.

Par exemple :

- Plusieurs voisins souhaitent organiser un repas de quartier pour créer un temps de rencontre et de convivialité.
- Des actions qui améliorent le cadre de vie : embellissement du quartier...
- Des sorties éducatives, des projets collectifs...

Le FPH/PA finance votre projet à hauteur de 80 % sans dépasser 1 000 €

POUR QUI ?

une association sans salariés

un collectif d'habitants

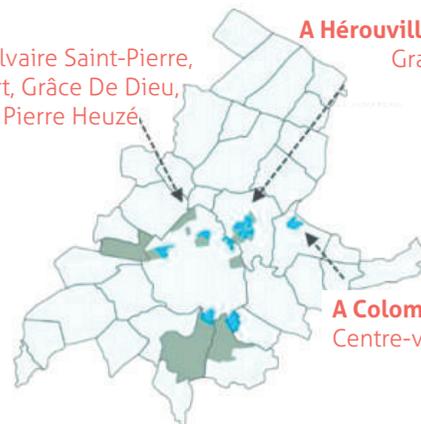
Où ?

Un dispositif de la politique de la ville, créé dans le cadre du contrat de ville de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, réservé exclusivement aux initiatives et projets se déroulant dans les quartiers prioritaires des villes de Caen, Colombelles et Hérouville-Saint-Clair.

A Caen : Calvaire Saint-Pierre, Chemin Vert, Grâce De Dieu, Guérinière, Pierre Heuzé,

A Hérouville-Saint-Clair : Grande Delle, Val, Belles Portes, Grand Parc, Haute Folie

A Colombelles : Centre-ville



QUELLES ETAPES ?

Une idée



Un projet à écrire, un budget à établir



Une fiche projet à récupérer auprès des conseils citoyens (ou sur internet) et à retourner à l'association S3A



Une présentation du projet en commission FPH/PA, une réponse rapide sur le montant accordé



Réalisation du projet



Bilan